Lettre patoise

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 3

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-247786

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

naires. Elles vont, viennent, mais ne sortent pas pour prendre leurs ébats ou aller à la cueillette. Ce sont les gardiennes de l'habitation, celles qui doivent veiller à ce que des étrangères ne viennent pas se faufiler dans les ruches pour examiner les points faibles de la place, appeler à leur aide d'autres compagnes et s'emparer du butin de la ruche. Qu'une de ces espionnes essaie d'entrer sans avoir donné par l'attouchement de leurs antennes contre celles de la gardienne le signe qui la fait reconnaître comme habitante de la colonie, vite, deux, trois, quatre gardiennes se jettent sur elle, l'enserrent, la tirent, la tourmentent, la piquent jusqu'à ce qu'enfin, morte déjà ou sur le point de périr, elle soit saisie par une de ces gardiennes et transportée au dehors. — D'autres, comme nous avons dit, s'en vont sur les châtons du saule, du coudrier aussi bien que sur les fleurs ouvertes des prairies et des bois, cueillir cette poussière jaunâtre qui tombe au moindre attouchement et est la poussière fécondante de la plante, autrement dit le *pollen*.

L'abeille place celui-ci dans de petites corbeilles ou *cueillerons* que portent ses pattes de derrière, l'y consolide par le tapotement et s'en revient ainsi garnie de deux petites boules jaunes ou baines à la ruche où elle les dépose C'est ce pollen ou ces petites boules qui mélangées au miel, doivent devenir la nourriture de la jeune abeille à sa sortie de l'œuf, c'est-à-dire à ce moment où elle n'a encore ni ailes ni pattes, mais présente simplement l'aspect d'un petit ver blanc. Le pollen est bien connu de nos campagnards, mais on ignore généralement sa destination puisqu'on le regarde comme de la *cire* que les abeilles rapporteraient. Erreur pourtant. Le pollen n'est pas la cire et n'entre même pas dans sa composition. Il est recueilli pour la nourriture des jeunes abeilles ou larves et quand les abeilles en rapportent, ce n'est pas le moment de ralentir le nourrissement d'une ruche si on le pratique par nécessité, c'est celui au contraire où l'on doit nourrir avec plus de force, car la récolte du pollen annonce la présence où l'arrivée prochaine du couvain et il faudra pour le développement de celui-ci du miel et du pollen comme nous avons dit : nécessité donc d'en fournir si la ruche en manque. Un des grands torts de beaucoup de cultivateurs, est de cesser subitement de nourrir quand on voit des apports de pollen. Or, je ne puis assez répéter que c'est dans ce moment qu'il faut au contraire nourrir avec plus d'abondance. D'après des expériences faites, la jeune abeille consomme pour sa nourriture depuis le moment de sa sortie de l'œuf à celui où elle commencera d'aller butiner à peu près son poids en miel et comme 20,000 abeilles ouvrières font à peu près le kilog., on voit que pour avoir des ruches peuplées, il ne faut pas craindre de donner quelques kilog. de sucre comme nourriture. Nous indiquerons plus tard les fautes à éviter pour le nourrisseur, mais dès ce moment on peut déjà remarquer qu'une des causes de dépérissement d'une ruche et de son inaptitude à profiter d'une bonne récolte, est la parcimonie avec laquelle on lui a ménagé la nourriture au printemps. La ruche n'a pu se développer, car il lui a manqué un de ses éléments nécessaires : la présence du miel.

(A suivre).

RIMES GAIES

Conseil de famille.

Joli Conseil, plein d'agrément !
Plus un seul sot : tout du talent !
Non, plus un seul. — A la bonne heure !
Le mauvais loin, le bon demeure.
Les autres, des Béotiens !...
Vivent nos vrais Helvétiens !
Je voudrais, pourtant, je l'avoue,
(Voyons, que quelqu'un se dévoue !)
Revoir un sacre avec banquet
Et ce Conseil-là pour bouquet :
Ah ! quelle mine recueillie
Ferait la digne confrérie
Des neuf *Frères* autour des plats
C'est alors que les bons prélats
Diraient tout bas, chose bien claire :
« Ah ! quel taudis ! quelle galère !... »
Mais nous voilà bien loin des fêtes,
Des oriflammes et des quêtes,
Des déficits, et cœtera :
La paix est rendue au Jura
Et le Conseil, pour tout potage,
Aura le commun tripotage
Des finances de Porrentruy,
Du commode et cher bien d'autrui.
Oui, tout va se faire en famille,
Notes, lessive et coups d'étrille ;
Les gens n'y verront que du feu.
Quel agrément ! jugez un peu !
Oh ! ce Conseil, la Suisse entière
Va, de l'une à l'autre frontière
Et jusque dans ses moindres bourgs,
Vanter nos surprenants *ambours*.
La reine de Saba, je pense,
N'était la mort qui l'en dispense,
Viendrait, et par vaux et par monts,
Saluer nos neuf Salomons.
Moi, leur tirant ma révérence,
Je manifeste l'espérance
D'avoir bientôt à célébrer
Tout... ce qu'ils sauront enterrer.

VERT-VERT.

Jamais embarrassé

La ménagère : « Je vous avais spécifié de me fournir du lait tout à fait pur et celui que vous m'avez livré hier contient de l'eau. C'est une tromperie ! »

Le fruitier : « Comment cela ? Comme vous désiriez du lait pur, j'ai eu soin de bien le laver avant de vous le livrer. Voilà tout ! »

Avis industriels et commerciaux

Un nouveau tarif douanier est appliqué au Brésil depuis le 1er janvier : comparé à l'ancien il renferme un certain nombre de majorations de droits, mais aussi plusieurs diminutions importantes. Nous donnons en ce qui concerne les montres [1] :

Montres de poches :	Milreis par pièce
sans système compliqué :	
en or (15,6)	10.—
en argent, dorées ou oxidées (7,8)	4.—
en cuivre, plaquées d'or (48 °/o)	4.—
en autres métaux (4.—)	2.—
avec système compliqué (chronographes, chronomètres, montres à répétition, à secondes indépendantes, etc. :	
en or (48 °/o)	30.—
en argent, dorées ou oxidées (48 °/o)	8.—
en cuivre, plaquées d'or (48 °/o)	8.—
en autres métaux (48 °/o)	4.—
Montres de poche avec pierres précieuses (13 °/o) ad val.	20 °/o
Chronomètres de marine (64.—)	70.—

1) Nous plaçons entre parenthèses les anciens droits autant qu'ils diffèrent des nouveaux.

Remboursement de droits d'entrée. — Il y a eu l'an dernier des contestations entre des expéditeurs Suisses et des douanes étrangères, au sujet du remboursement des droits d'entrée.

L'administration des douanes françaises s'est déclarée depuis lors disposée à restituer les droits d'entrée perçus sur les *colis postaux* provenant de l'étranger et qui sont retournés aux expéditeurs à la suite du refus des destinataires ou parce qu'ils n'ont pu être distribués. Le gouvernement belge de même, de sorte que tous les états qui ont adhéré à la convention concernant l'échange des colis postaux, du 3 novembre 1880, sauf la Roumanie, suivent en la question, la même pratique.

On observera que le remboursement des droits de douane n'est acquis que lorsqu'il s'agit d'envois expédiés par *colis postaux*.

***

Vient de paraître à Berne le *Recueil des marques de fabriques* depuis le premier novembre 1880 jusqu'au 31 décembre 1891. Cet ouvrage d'une grande importance indique toutes les transformations que certaines marques ont dû subir dans les diverses raisons sociales auxquelles elles ont appartenu et forme une véritable encyclopédie qui donne à l'horloger tous les renseignements dont il peut avoir besoin pour reconnaître les légitimes propriétaires des marques déposées, et ne pas risquer d'imiter, sans le vouloir, des marques horlogères déjà déposées et sauvegarder ses droits dans le cas de contrefaçon de sa propre marque.

***

Prix de l'alcool.— A partir du premier janvier 1898, la régie fédérale des alcools livre l'alcool dénaturé (alcool à brûler) au prix de 48 francs les 100 kilos, poids net, ou 38 fr. 12 l'hectolitre. Le prix de vente de l'alcool destiné à la dénaturation relative est fixé par la régie, sous défalcation des frais de dénaturation absolue.

***

L'introduction de l'étalon d'or en Russie est maintenant un fait. On met en circulation des monnaies d'or, même des pièces équivalent 5 roubles crédit ou de 1/3 d'Impérial et les roubles de crédit sont rendus convertibles contre de l'or.

***

La grande maison Malmann et Cie de Buenos-Ayres, autrefois très considérable, aurait, dit-on, un passif de 15 millions de francs, contre des actifs très difficiles à réaliser.

***

Le conseil fédéral a accordé dans sa séance du 20 décembre l'exequature fédérale à M. *James-T. Dubois,* de Pensylvanie, en qualité de consul général des Etats-Unis d'Amérique en résidence à St-Gall.

LETTRE PATOISE

Chires ! Vos me faîtes ai savoi que les dgens se piaîjan ai iére di patois, et qu'ai y en é que se dichpôsan ai vos envyë âchi ios lattres. C'â des fin meu. Qu'ai réponjin pyë. Çoli feré aidé piaigi an pu d'yun. Le tchemin â euvyë : ai ne y é pu qu'ai cheudre.

Nos véthian dain un temps de curiositaî. An voerait tot saivoi, tot vouere, tot echpliqai, tot compare, qnasiment tot coégnâtre et tot commaindai. Tot pairyë, y é t'é des tchoses qu'en ne sairait vouere, ne echpliquai, ne commaindai. To le monde é oyu pailai di Boc de Seleute et di Ba de Bonfô, et pouétchain, ai n'y en é diaire que se pouéyin bragai de les aivoi vus. I sai bin que cé que se vouérin payië ci piaîji, n'ain qu'ai essayië. Ai n'airin pyëpe fâte de s'aidrassyë an l'administrateur ai Poirraintru : ai l'en troverain dje ai Bonfô pu d'yun, que seré en meujure de ios procurai cte satisfaction. I iôs dis d'aivaince an cés aimateurs d'aivaintures de voyaidge, qu'ai l'an pouérant faire enne belle déchription, an lai faiçon de ci fameux Tartarin de Tairaiscon.

— Pou le Boc de Seleute, c'â encoé âtre tchose. Mais ai n'y é pe taint ai risquai. En aivaint donc les Risque-tot ! Ai l'airaint pou chure des aivaintures courieuses ai raicontaî an ios afaints.

Voici lo temps de lai tcheusse â dairi. Cobin y en é t'é que se pouéyin bragai de l'avoi faite, et chutot, d'aivoi vu lai béte ?!!

Vos voites bin qu'ai y é des aifaires que tot le monde ne sairait compare, et qu'ai y é touëdje quéque tchose ai dethieuvyë dain son propre pays. An piaice d'allai dethieuvyë des novés pays dains cte Mérique, vou bin dains l'Afrique, que les voyaidjous venyint pyë tchië nos : ai y airé aidé pou ios, pu d'enne surprise que les aitandré. Echpéran donc qu'ai y en veré de ces aimateurs de nové. Ai ne risquerin p'â moins iote pé : c'â dje athyë. Pou iote airdgent, s'ai l'en aint trop, ai ne serint p'embairaissyë de lo décombrai : an les éderait.

Lai tcheusse â dairi vâ bin cté des meyses qu'ai l'ain défendu, paramoins de ce qu'ai y en aivaî qu'en maindgint taint de dozaines, qu'ai l'étôfint quasiment. Les meyses, les pedrix, les bichethiaithiais, tot le monde les é vus, mais le dairi, c'â enne âtre quechtion. Ai n'â pe bayië an tu de lo couégnâtre.

L'AIDJOLAT.

* * *

Petit conte en patois

I vin de iére chu le *Pays di Duemoenne* enne lattre de Monsieur l'Adjolat. Ci Monsienr ai bin réjon en diain que lai gotte a nuisible en bin des dgens dain not bé Jura. I se bin de son idée. Ça aivo in grand piaigi que ses belles lattres vlan étre ié. Pou mon compte, c'est yé moyen, y veut bin in po iédie.

Çoli ne peut faire que di bin.

Pou le moment, si vo velai, mes aimis, y vos raicontrai enne petéte ischtoire de tcheussou. Ai la vrai qu'en en on bin ouei, ces drie temps, que f isin ai rire, tellement elles aitin vrai. Voici lai mi ne : In djoé, c'était le tchatan, in tcheussou se promenai dain lai fin ; ai n'aivaipe d'airme, çoli se comprend. Mon hanne mairtchai le long din sintie. To d'in co ai voit in lievre que galoppait le long di sintie ; ai veniait droit tchu le tcheussou. Stuci s'airate en se dien « le voici. » Chi to pensai, chi to fait, voili lai béte entre les mollets di tcheussou, pris quement dain enne pince. Le pouere hanne ne saivait de qué maniere est daivai si pare pou saisi son djebie, main est paraît qu'ai n'étaipe bin malin, vu que, putôt que de se pentchie ai s'aicreupa. En faisain son mouvement les mollets sont foéchies de s'écartait et le lievre de se savai. Ci pouere tcheussou se reviré est peu est cryé... Potche-te-bin.

Enne atre fois y échepére vos raicontai quéque chose de pu sérieux, main en aitandain : *aiduesinvo.*

LE FRANÇOIS DI COINNAT.

Récréations du dimanche

Solutions aux problèmes posés dans le N° 1 du *Pays du Dimanche :*

1. CHARADE

Théâtre (Thé-âtre).

2. MOT CARRÉ

P E G A S E
E P E R O N
G E R A N T
A R A G N E
S O N N E T
E N T E T E

3. RÉBUS GRAPHIQUE

Six sous-officiers surveillent la cantine.

o / 6 — fils I E / veille — TIIaNcE

Ont envoyé des *solutions complètes :* MM. J. Koller, instituteur à Saulcy ; Very Dick à Moutier ; Victor Baume à Genève.

Solutions partielles : MM. B. Sauvin, instituteur à Vermes ; Rob. Caffot à Porrentruy ; Lucie Nia à Bassecourt ; Marie Gigon à Delémont ; Alp. Gueniat, étud. théologie au Séminatre de Lucerne ; J. Fleury, instituteur aux Bois ; Julius C., à Saulcy ; M. A. Ré Usy, Rouges-Terres ; Pierre Lapaire à Fontenais.

7. RÉBUS GRAPHIQUE

p / g — E — b / a — 10 manches

8. MOT CARRÉ

1. Habitant du Ciel.
2. Partie des 24 heures du jour.
3. Lieu où le lièvre se retire.
4. 2me personne du pluriel de l'indicatif d'un verbe.

Mot en losange

Dans le mot en losange comme dans le mot carré, on doit former un losange avec des lettres de manière qu'eu les lisant horizontalement et verticalement on retrouve les mêmes mots. Exemples :

C
S E C
C E S A R
C A P
R

A
I D A
A D A G E
A G E
E

9. MOT EN LOSANGE

Remplacer les X par des lettres de manière à obtenir les termes dont voici les définitions :

X	Une lettre de l'alphabet.
X X X	Un assaisonnement.
X X X X X	Un oiseau.
X X X	Où l'on se repose.
X	Une consonne.

10. CHARADE

Mon premier est un vêtement,
Mon deuxième est un meuble nécessaire.
Mon troisième, ce qui valait mieux pour le peuple hébreux que les oignons d'Egypte.
Mon entier, un homme qui fait plus de bruit que de bien.

Marchés et céréales

Dans une adjudication qui a eu lieu dernièrement à Belfort pour l'approvisionnement de la place, on a côté les prix moyens suivants aux cents kilos : avoine 18 fr. 60 ; foin, 6 fr. 25 ; paille 6 fr. 70.

Publications officielles

Importation du bétail. — L'introduction du bétail à pieds fourchus provenant d'Italie est interdite sur tout le territoire suisse à cause de la fièvre aphteuse qui sévit dans cette contrée.

DEMANDES

La commune de Bonfol demande un taupier : s'inscrire jusqu'au 15 janvier.

Inspection des taureaux. — Les experts chargés de recevoir les taureaux aptes à la reproduction mais non primés, dans le district de Delémont, feront leur visite le *mardi 11 janvier* à Delémont à 10 heures du matin ; à Bassecourt à 3 heures après midi.

Convocations d'assemblées

Buix. — Assemblée communale le 9 janvier au lieu et heure d'usage pour voter le budget, approuver le règlement des pompiers.

Charmoille. — Le 9 à 1 heure, pour se prononcer sur l'utilité d'une halte du chemin de fer Porrentruy-Bonfol à proximité de Miécourt et éventuellement voter une prise d'actions etc.

Miécourt. — Le 16 à midi, pour voter le budget, s'occuper de la réfection de la route Alle-Miécourt, décider si la commune votera une prise d'actions au régional Porrentruy-Bonfol, etc.

Immédiatemment après *réunion des propriétaires fonciers.*

Courtemaiche. — Le 9 à 2 h, pour entendre le 2e rapport de la commission de vérification des comptes, arrêter le budget, etc.

Courchavon. — Le mardi 11, à 5 heures du soir, pour le budget et nommer le garde-champêtre.

Vermes. — Assemblée de la commune mixte, le 16 à midi pour entendre le budget, etc.

Porrentruy. — Le 9 à 10 1/2 heures à la halle de gymnastique pour réviser le réglement, voter un crédit de 30,000 fr. et s'occuper de la construction d'un réseau d'égoûts.

Petite poste

Merci à divers qui nous adressent des bons mots et des charades. Tout en nous réservant, sans offeuser nos aimables collaborateurs, la faculté de faire une petite sélection dans les envois joyeux, nous leur recommandons la partie récréative du *Pays du dimanche.*

M. Alp. G. Lucerne. Merci de votre obligeance. Nous utiliserons avec plaisir quelques-uns de vos problèmes et nous nous recommandons à votre obligeance pour d'autres.

M. F. les Bois. — La chanson des *Aidjolats* en patois a été publiée en entier dans l'annuaire que le *Pays* a offert comme prime à ses abonnés l'année dernière. Nous ne voyons par conséquent pas l'utilité qu'il y aurait de publier de nouveau cette chanson dans le *Pays du Dimanche.*

Bons mots.

Au cercle :

— Eh bien ! qu'a dit ton oncle quand tu lui as demandé de l'argent ?

— Mon cher, il a fait un bond !...

— Un bon de combien ?

* * *

A la correctionnelle :

Le président. — Quel est votre état habituel ?

Le prévenu. — L'état d'ébriété, mon président.

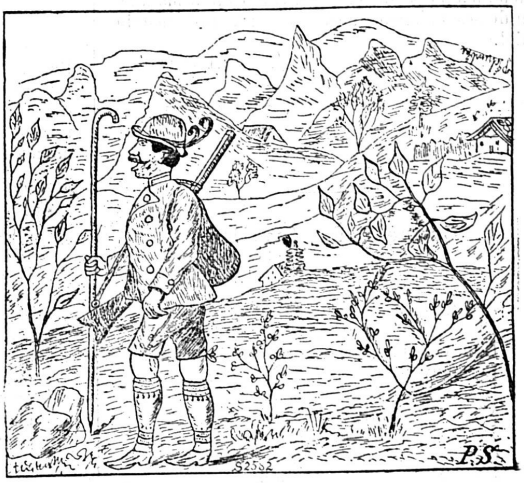

Je voudrais aller tirer le gâteau des Rois avec l'ami Gaspard. Mais où est-il ?